

## COMPTE – RENDU

du Conseil Municipal du 31 mai 2011

Sous la présidence de Philippe BONNIN, Maire

**PRESENT(E)(S)** : M. BONNIN – M. DELOFFRE – Mme DELANOË – Mme COURTET – M. DESREZ – Mme BONNIOU – M. BABOUR – M. COUDRAY – M. GAUTIER – M. THOMAS – Mme NICOLLE – Mme ABIVEN – Mme LOUIS – M. MUTSHE – Mme DEHOUX – Mme JOALLAND – M. DOMALAIN – Mlle LE MOINE – M. LHERMENIER – M. FOUGLE – M. COSTA-MAUDIEU

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS** : M. MICLARD donne pouvoir à M. BABOUR – Mme POULAIN donne pouvoir à M. COUDRAY – M. GOALEC donne pouvoir à Mme COURTET – Mme JOUET donne pouvoir à M. DESREZ – Mme LAVERGNE donne pouvoir à M. DELOFFRE – Mme CARET donne pouvoir à M. COSTA-MAUDIEU

**ABSENT(E)(S)** : M. TRIBODET – M. LE JEUNE

M. le Maire accueille les membres du Conseil Municipal des Jeunes qui vont assister au début de la réunion du Conseil en précisant d'être très attentifs dans l'aménagement de l'espace public de la Marionnais en faisant référence à M. Ronan Lhermenier, ancien conseiller municipal des jeunes.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.



### ① AMENAGEMENT - URBANISME

- Opérations secteur le Printemps – maîtrises d'ouvrages OCDL et Habitat 35
  - Opération Habitat 35 : projet de 14 logements locatifs sociaux
  - Opérations OCDL et Habitat 35 : conventions de rétrocession
  - Acquisition foncière propriété Babour rue Diderot
  - Application et clôture du secteur à participations « le Printemps »
- Aménagement d'une plateforme bois-énergie le Champ Rond : attribution du marché
- Réalisation d'un réseau de chaleur entre la Piscine Intercommunale de la Conterrie, le Centre Culturel Pôle Sud et la halle polyvalente : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- Plan Local d'Urbanisme : modification n°2

### ② FINANCES

- Indemnité 2011 pour le gardiennage de l'église
- Répartition 2011 aux charges du RASED
- Budget primitif 2011 : présentation de l'encours de la dette selon la typologie élaborée par la charte de bonne conduite « GISSLER » en date du 7/12/2009

- Participation 2011 au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche
- Demande de réajustement de subvention par l'association Boréale's

### ③ ADMINISTRATION GENERALE

- Extension des compétences de la communauté d'agglomération rennaise : « création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
- Dénomination des places situées entre l'Hôtel de Ville et l'église en hommage aux morts et disparus des deux dernières Guerres Mondiales : place de la Liberté, place du 8 mai 1945 et place de l'Armistice du 11 novembre 1918

### ④ PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2011 par 3 avancements de grade (2 agents de maîtrise à agents de maîtrise principal, 1 rédacteur à rédacteur principal)

### ⑤ CULTURE

- Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des abonnements de la Médiathèque
- Tarifs des ateliers du Pôle Sud : saison 2011/2012

### ⑥ ENFANCE JEUNESSE ET SPORT

- Tarifs de l'école multisports et de location des équipements sportifs : année 2011/2012

### ⑦ QUESTIONS DIVERSES

- Tirage au sort des jurés de cours d'assises à partir de la liste électorale



## AMENAGEMENT - URBANISME

### Opérations secteur le Printemps – maîtrises d'ouvrages OCDL et Habitat 35 – M. Deloffre

#### **OPERATION HABITAT 35 :** PROJET DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

M. Deloffre présente M. Landry d'Habitat 35 et M. Chambon, architecte de l'opération de construction d'un collectif de 14 logements locatifs sociaux sur la parcelle AI 456 d'une surface de 2 292 m<sup>2</sup> située rue Diderot « Secteur du Printemps ».

MM. Landry et Chambon présentent le projet dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- nombre de bâtiments : 1 bâtiment de gabarit R + 1 + Attique, 2 cages d'escalier
- bâtiment à très haute performance énergétique avec certification CERQUAL
- nombre de logements en collectif : 14
- typologie des logements : 4 T3, 6 T4 et 4 T5
- stationnements : 27 en aérien

L'immeuble sera situé en bas du terrain et accessible par la rue Diderot à partir d'une voie d'accès qui desservira également les 12 maisons construites par la société OCDL.

Un cheminement piétonnier est à étudier avec les services municipaux pour relier les allées actuelles de Fénidan et du Printemps. Les logements seront orientés nord / sud et nord / ouest.

M. le Maire précise qu'il a rencontré à deux reprises les riverains sur le terrain en compagnie de M. Deloffre afin de leur expliquer les orientations prises par la municipalité dans l'aménagement du terrain.

M. le Maire : « Avec la réalisation de ce projet, nous avons souhaité créer 7 places de stationnements supplémentaires rue Diderot et élargir une partie de celle-ci afin de faciliter la circulation ».

Plus récemment les riverains ont été invités en mairie à une réunion au cours de laquelle les sociétés Habitat 35 et OCDL ont présenté le projet.

## **SECTEUR « LE PRINTEMPS » - OPERATION OCDL :**

### CONVENTION DE RETROCESSION

Un permis de construire référencé n° 035 066 10 M 0019 a été délivré à la société OCDL- LOCOSA pour la construction de 12 maisons individuelles sur la parcelle cadastrée AI 455, d'une superficie de 3 202 m<sup>2</sup>, située secteur du Printemps à Chartres de Bretagne.

En ce qui concerne la gestion des espaces communs de cette opération, il est envisagé à l'achèvement des travaux que la commune et les concessionnaires concernés prennent en charge les équipements communs de l'opération. Il convient donc d'établir une convention de rétrocession afin de définir les espaces communs à rétrocéder à la commune ainsi que les modalités de contrôle de la commune des travaux relatifs à ces espaces.

M. Deloffre présente les modalités principales de cette convention qui définit notamment les équipements suivants dont la rétrocession à la commune est envisagée :

- voiries et stationnements,
- espaces verts,
- réseau d'eaux pluviales,
- éclairage public,
- télédistribution,
- génie-civil téléphone.

La Convention précise également les modalités selon lesquelles le contrôle de la commune s'effectuera dans les phases études, préparation des marchés et exécution des travaux ainsi que les pièces administratives et techniques constituant le dossier de rétrocession à établir avant remise des équipements communs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Poulain ne participant pas au vote) décide :

- d'approuver les termes de la convention de rétrocession telle que présentée,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires.

## **SECTEUR « LE PRINTEMPS » - OPERATION HABITAT 35**

### CONVENTION DE RETROCESSION

HABITAT 35 va déposer une demande de permis de construire pour la construction de 14 logements collectifs sur la parcelle cadastrée AI 456, d'une superficie de 2 292 m<sup>2</sup>, située secteur du Printemps à Chartres de Bretagne.

En ce qui concerne la gestion des espaces communs de cette opération, il est envisagé à l'achèvement des travaux que la commune et les concessionnaires concernés prennent en charge les équipements communs de l'opération. Il convient donc d'établir une convention de rétrocession afin de définir les espaces communs à rétrocéder à la commune ainsi que les modalités de contrôle de la commune des travaux relatifs à ces espaces.

M. Deloffre présente les modalités principales de cette convention qui définit notamment les équipements suivants dont la rétrocession à la commune est envisagée :

- voiries et stationnements,
- chemin piétonnier
- espaces verts,
- réseau d'eaux pluviales,
- éclairage public,
- télédistribution,
- génie-civil téléphone.

La Convention précise également les modalités selon lesquelles le contrôle de la commune s'effectuera dans les phases Etudes, préparation des marchés et exécution des travaux ainsi que les pièces administratives et techniques constituant le dossier de rétrocession à établir avant remise des équipements communs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Poulain ne participant pas au vote) décide :

- d'approuver les termes de la convention de rétrocession telle que présentée,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires.

**PROPRIETE Mme M. BABOUR – RUE DIDEROT :**  
ACQUISITION FONCIERE

Dans le cadre des travaux de viabilisation de l'opération de construction de 12 maisons individuelles, la société OCDL LOCOSA réalisera 7 stationnements en épis au Sud de la rue Diderot. Par ailleurs, certains aménagements sur la Rue Diderot seront également réalisés, notamment un élargissement de la chaussée vers le Sud permettant ainsi un maintien du stationnement longitudinal côté Nord de la rue et un dévoiement de celle-ci afin de limiter la vitesse des véhicules.

Pour permettre ces aménagements, l'acquisition d'une bande de terrain au Nord de la parcelle cadastrée AI 242 est nécessaire.

Suite aux négociations engagées avec Mme et M. BABOUR, propriétaires de cette parcelle, un accord est intervenu pour la cession à la commune d'une bande de terrain d'une surface approximative de 45 m<sup>2</sup> au prix de 40 € / m<sup>2</sup>. Une clôture en panneaux de treillis soudé rigide avec plaque de soubassement sera réalisée par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Poulain et M. Babour ne participant pas au vote) décide :

- d'accepter l'acquisition d'une partie de la parcelle AI 242, propriété de Mme et M. Babour, d'une surface approximative de 45 m<sup>2</sup>, au prix de 40 € / m<sup>2</sup> nets vendeurs ; les frais d'acte et de géomètre étant à charge de la commune,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires.

**OPERATION HABITAT 35 - SECTEUR A PARTICIPATIONS « LE PRINTEMPS » :**  
MODALITES D'APPLICATION

Par délibération du 2 mars 1987, un Secteur à participations a été institué sur les parcelles cadastrées AI 241 et AI 75, secteur du Printemps, afin de financer le coût des équipements publics nécessaires pour desservir lesdites parcelles. Le montant initial de la participation au coût des équipements publics était de 267 818 francs soit 40 828.59 €.

A ce jour, les participations suivantes ont été émises pour un montant total de 35 945,27 € pour les opérations suivantes :

- Permis de construire n° 035.066. 86 D 0099 délivré à la SCI Le Printemps le 4 mars 1987 pour la construction de 17 pavillons, sur la parcelle cadastrée AI 241,
- Permis de construire n° 035.066. 10 M 0019 délivré le 8 février 2011 à la Société OCDL LOCOSA pour la construction de 12 maisons individuelles sur la parcelle cadastrée AI 455 (ex AI 75).

Ces participations ont été calculées selon les modalités suivantes :

- opération de plus de 13 logements : 60 F (soit 9,15 €) par m<sup>2</sup> de SHON
- opération de moins de 13 logements : 72 F (soit 10,98 €) par m<sup>2</sup> de SHON

En appliquant ces modalités à l'opération d'Habitat 35, portant sur la construction de 14 logements locatifs sociaux sur la parcelle cadastrée AI 456 (ex AI 75), le montant total initial de participation fixé pour ce secteur serait dépassé.

Considérant que les participations ne peuvent être supérieures au montant initial défini à l'origine ainsi que le caractère social de l'opération d'Habitat 35, portant sur la réalisation de 14 logements locatifs sociaux sur la parcelle AI 456, M. Deloffre propose que le montant de la participation à la charge d'Habitat 35 soit fixé à un montant de 4 883,32 € correspondant au solde à percevoir sur ce secteur à participations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Poulain ne participant pas au vote) décide :

- de fixer le montant de participation, pour l'opération d'Habitat 35, portant sur la construction de 14 logements locatifs sociaux sur la parcelle cadastrée AI 456, à 4 883,32 €,
  - d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- Mme Bonniou quitte le Conseil Municipal et donne pouvoir à Mme Delanoë.*

### **Aménagement d'une plateforme bois-énergie le Champ Rond : attribution du marché – M. Desrez**

La Ville de Chartres de Bretagne a engagé selon la procédure adaptée, une consultation préalable à la passation d'un marché de travaux, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une plate-forme bois-énergie sur un terrain situé au Champ Rond à Chartres de Bretagne.

La réalisation des travaux, objet du marché, a été scindée en 3 tranches :

- Tranche ferme : réalisation de la plateforme n°1 pour le stockage du paillage bois, de la plateforme n°2 pour le stockage du bois énergie, et de la voirie lourde n°1.
- Tranche conditionnelle n°1 : réalisation de la plate-forme n°3 pour le stockage avant broyage.
- Tranche conditionnelle n°2 : réalisation de la voirie légère n°2.

M. Desrez expose le déroulement de la procédure de consultation, présente les résultats de l'analyse des offres établie par le Service Etudes et Travaux et notamment le classement des offres, effectué conformément à l'article 4 du règlement de la consultation.

M. Desrez propose :

- de retenir l'option n°1 portant sur la réalisation de l'enrobé sur la voirie lourde n°1 pour un montant de 7 280,00 € HT,
- d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et classée en rang 1 conformément aux critères de jugement des offres, pour un montant de 82 527,60 € HT, compris l'option n°1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'option n°1,
- d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et classée en rang 1 conformément aux critères de jugement des offres, pour un montant de 82 527,60 € HT, compris l'option n°1,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux ainsi que tous les documents nécessaires.

## **Réalisation d'un réseau de chaleur entre la Piscine Intercommunale de la Conterie, le Centre Culturel Pôle Sud et la halle polyvalente : attribution du marché de maîtrise d'œuvre – M. Desrez**

Pour le projet de réalisation d'un réseau de chaleur entre la Piscine intercommunale de la Conterie, le Centre culturel Le Pôle Sud et la Halle polyvalente à Chartres de Bretagne, un marché de maîtrise d'œuvre a été contracté le 3 mai 2011, avec le bureau d'études EXOCETH (56380 GUER) pour un forfait de rémunération de 15 575,00 € HT, compris l'option relative à la réalisation des travaux de la liaison B (Halle polyvalente).

L'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de 150 000,00 € HT.

M. Desrez présente les principales caractéristiques de l'Avant-projet (AVP) de l'opération ainsi que les options proposées par le maître d'œuvre :

- création d'un réseau d'eau chaude enterré, entre la piscine de la Conterie et les bâtiments à raccorder d'une longueur d'environ 450 ml.
- adaptation de la chaufferie de la Piscine de la Conterie,
- création d'une sous-station et raccordement du Centre Culturel,
- création d'une sous-station et raccordement de la Halle polyvalente,
- option n°1 : modification de la préparation d'eau chaude sanitaire (mise en place d'un ballon de 600 litres) pour un montant estimé de 2 000,00 € HT.
- estimation prévisionnelle des travaux (hors option) : 146 400,00 € HT.

M. Desrez propose d'accepter l'AVP du projet pour la réalisation d'un réseau de chaleur tel que présenté ci-dessus, pour un coût prévisionnel des travaux de 146 400,00 € HT et de maintenir l'option n°1 dans le dossier de consultation des entreprises.

M. le Maire : *« La chaudière gaz du Centre Culturel est conservée et viendra en relais au réseau de chaleur dans les périodes les plus froides. La chaudière de la Conterie fonctionne actuellement au maximum à 70 % de sa charge. La priorité sera bien entendu les besoins propres de la piscine intercommunale puis ceux de la halle multifonctions. Je tiens à préciser qu'une chaudière gaz de 600 kilowatts est installée en secours à la piscine de la Conterie qui permettra d'assurer l'ensemble des besoins. L'objectif est de consommer à pleine charge les produits biomasses de la chaudière de la Conterie. La ville achètera les calories au Syndicat intercommunal ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'Avant-projet, tel que présenté ci-dessus, dont le coût prévisionnel des travaux est de 146 400,00 € HT,
- de maintenir en option, dans le dossier de consultation des entreprises, l'option n°1,
- de charger M. le Maire d'engager, selon la procédure adaptée, conformément au code des marchés publics, une consultation d'entreprises préalable à la passation des marchés de travaux,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **Plan Local d'Urbanisme : modification n°2 – M. Deloffre**

M. Deloffre « Dans le cadre de la réalisation de la ZAC Les Portes de la Seiche, une modification du PLU doit être engagée. Cette modification n°2 du PLU portera donc sur les points suivants :

⊗ ZAC Les Portes de la Seiche :

- mise en cohérence de l'orientation d'aménagement « Secteur Extension sud » ;
  - modification du zonage d'une partie des parcelles de la phase 1 actuellement en 2AU
- Modifications mineures à apporter.

⊗ Création d'un zonage spécifique sur le cimetière des Peupliers et son extension ;

⊗ Modification de zonage avenue Général de Gaulle ;

⊗ Modification de la réglementation relative aux clôtures sur limites séparatives.

Le dossier est en cours d'élaboration par Rennes Métropole.

Cette modification fera l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois qui aura lieu à partir de mi-septembre 2011. Le Tribunal Administratif de Rennes a été sollicité pour désigner le Commissaire-enquêteur en charge de cette enquête publique.

Je vous rappelle qu'une réunion publique est fixée le mercredi 22 juin à 18h30 en Mairie pour la présentation du dossier de la ZAC Les Portes de la Seiche ».

## FINANCES

### **Indemnité 2011 pour le gardiennage de l'église – M. le Maire**

Par circulaire ministérielle du 4 janvier 2011, le montant maximum de l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'église communale peut être fixé à 474,22 € pour l'année 2011 soit une revalorisation de 0,49 % sur celle de 2010.

La commission propose de fixer l'indemnité pour le gardiennage de l'église à 474,22 € pour l'année 2011.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise M. le Maire à mandater la somme correspondante.

### **Répartition 2011 aux charges du RASED – Mme Delanoë**

La ville assure la gestion financière du RASED de la circonscription de l'Inspection Académique dont les bureaux sont situés rue Antoine Chatel à proximité de l'école de l'Auditoire.

Les dépenses globales votées au budget primitif 2011 pour les services du RASED de Chartres de Bretagne et Vern sur Seiche sont de 5 385 €. Le nombre d'élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires de la circonscription du RASED est de 4154.

En conséquence la commission décide de fixer la participation de chaque commune au titre de l'année 2011 à 1,296 € par élève suivant la répartition ci-après et d'autoriser M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondant :

Communes	Nombre d'élèves	Montant
Bourgbarré	<b>336</b>	435,46
Bruz	<b>1073</b>	1390,61
Chartres de Bretagne	<b>446</b>	578,02
Laillé	<b>417</b>	540,43
Noyal-Châtillon	<b>352</b>	456,19
Orgères	<b>298</b>	386,21
Pont-Péan	<b>406</b>	526,18
Saint-Erblon	<b>217</b>	281,23
Vern sur Seiche	<b>609</b>	789,26
<b>TOTAL</b>	<b>4154</b>	<b>5383,58</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des communes aux charges du RASED pour l'année 2011.

**Budget primitif 2011 : présentation de l'encours de la dette selon la typologie élaborée par la charte de bonne conduite « GISSLER » en date du 7/12/2009 – M. le Maire**

L'arrêté ministériel du 16 décembre 2010 à ajouter une nouvelle annexe relative à l'état de la dette. A compter du budget 2011 les collectivités doivent présenter une répartition de l'encours de dette selon la typologie élaborée par la charte de bonne conduite « GISSLER » entre les établissements bancaires et les collectivités locales signée le 7 décembre 2009.

Comme notre collectivité a voté son BP 2011, le Préfet invite à adopter cette annexe dans le cadre d'une décision modificative. Pour les années suivantes, le Conseil Municipal devra être tenu informé, lors du débat d'orientation budgétaire, sur les encours des produits structurés, la nature des indices, la structure des produits ainsi qu'une analyse des risques liés ces produits.

La commission propose au Conseil Municipal d'approuver l'encours de la dette de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2011 selon la présentation dénommée « GISSLER » du tableau ci-annexé.

Le Conseil Municipal prend acte de l'encours de la dette 2011 selon la présentation « GISSLER ».

Structures		Indices sous-jacents		1	2	3	4
				Indices zone euro	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de contrats	6				1
		% de l'encours	61 %				11 %
		Montant en euros	2 554 164				473 212
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de contrats					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
C	Option d'échange (swaption)	Nombre de contrats					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de contrats					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
E	Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de contrats				1	
		% de l'encours				27 %	
		Montant en euros				1 143 996	

## **Participation 2011 au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche – M. Gautier**

Le Comité Syndical du Bassin Versant de la Seiche a fixé à 1 € par habitant la participation des communes membres pour son fonctionnement, ainsi la participation pour notre commune est de 7160 € (population totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011).

La commission propose au Conseil Municipal d'approuver cette participation auprès du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **Demande de réajustement de subvention par l'association Boréale's – M. Babour**

L'association Boréale's sollicitait au titre de l'année 2011 :

- une subvention de fonctionnement de 1 000 €
- une subvention dite exceptionnelle de 500 € pour faire face aux dépenses spécifiques dans l'organisation du festival de Chartres de Bretagne en novembre prochain.

Etant donné que leur demande initiale n'était pas compréhensible, une subvention de 500 € a été votée lors du Conseil Municipal du 18 avril dernier. En conséquence, l'association sollicite un complément de 1 000 €.

Les commissions « animation » et « administration générale » proposent au Conseil Municipal de voter une subvention complémentaire de 1 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de voter une subvention complémentaire de 1 000 € à l'association Boréale's,
- d'autoriser M. le Maire à mandater la somme correspondante.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Extension des compétences de la communauté d'agglomération rennais : « création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » - M. le Maire**

Par délibération du 31 mars dernier, le Conseil Communautaire a décidé d'étendre ses compétences à la création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

L'article L 2224-37 du CGCT permet aux communes membres d'un EPCI de décider à tout moment de transférer la compétence précitée à cet établissement dès lors qu'il exerce les compétences en matière d'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serres.

La commission propose de transférer cette compétence à Rennes Métropole et d'approuver la modification des statuts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

**Dénomination des places situées entre l'Hôtel de Ville et l'église en hommage aux morts et disparus des deux dernières Guerres Mondiales : place de la Liberté, place du 8 mai 1945 et place de l'Armistice du 11 novembre 1918 – M. le Maire**

Les associations d'anciens combattants et prisonniers de guerre et anciens d'AFN ont souhaité que des espaces publics soient dénommés aux dates anniversaire de la fin des deux conflits mondiaux du 20<sup>ème</sup> siècle en hommage aux morts et disparus.

La commission propose de dénommer les places publiques situées entre l'hôtel de ville et l'église :

**Place de Liberté** : espace public situé sur la partie basse de l'Esplanade entre la fontaine et le parking où se situe le marché hebdomadaire.

**Place du 8 mai 1945** : place publique située entre la rue de la Poterie et la Place de la Liberté.

**Place de l'Armistice du 11 novembre 1918** : place publique située entre l'église et le centre Jean Jaurès, derrière l'arrêt de bus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination de ces places publiques.

<b>PERSONNEL</b>
------------------

**Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2011 par 3 avancements de grade (2 agents de maîtrise à agents de maîtrise principal, 1 rédacteur à rédacteur principal) – M. Coudray**

La Commission Administrative Paritaire Départementale propose au titre de l'année 2011, 3 avancements de grade :

- deux agents de maîtrise au nouveau grade d'agent de maîtrise principal
- un rédacteur au nouveau grade de rédacteur principal

La commission propose d'accepter ces 3 avancements de grade qui prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable aux trois avancements de grade sus-désignés et à la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

## CULTURE

### **Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des abonnements de la Médiathèque – M. Babour**

Afin de faciliter la gestion des abonnements et éviter les impayés, la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des abonnements de la Médiathèque est plus adaptée.

En vertu de l'article R 1617-2 du CGCT, la commission propose au Conseil Municipal de créer une régie de recettes pour l'encaissement des abonnements de la Médiathèque et d'autoriser M. le Maire à prendre l'arrêté de création de régie correspondant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la création de cette régie.

### **Tarifs des ateliers du Pôle Sud : saison 2011/2012 – M. Babour**

La commission propose d'augmenter de 1,5 % les redevances des ateliers du Pôle Sud pour la saison 2011/2012 suivant le tableau ci-joint.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et les tarifs des ateliers culturels pour l'année 2011/2012.

## ENFANCE JEUNESSE ET SPORT

### **Tarifs de l'école multisports et de location des équipements sportifs : année 2011/2012 – M. Babour**

La commission propose de fixer les tarifs à l'école multisports pour la saison 2011/2012 à :

Enfant chartrain : **47,50 €**  
Enfant non chartrain : **63,75 €**

La commission propose de fixer pour la prochaine saison sportive 2011/2012 les tarifs de location des équipements sportifs sollicités par des collectivités, associations non chartraines, comités d'entreprise, établissements scolaires (exceptées les écoles élémentaires de Chartres de Bretagne) à :

1/ un terrain de football ou la piste d'athlétisme :

- sans éclairage : **20,80 € / heure** ou **124,80 € la journée** (minimum 6 heures)
- avec éclairage : **36,45 € / heure** ou **218,70 € la journée** (minimum 6 heures)

2/ une salle de sport : **20,80 € / heure** ou **124,80 € la journée** (minimum 6 heures)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

### **ZAC de la Conterie – M. le Maire**

M. le Maire : « *Le chantier de la halle multifonctions avance bien, le planning est respecté pour une livraison du bâtiment en début d'année 2012.*

*Une société d'édition de logiciels est intéressée pour acquérir une parcelle et y construire un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup>. Nous espérons très prochainement un engagement de la société Schneider dans la réalisation d'un bâtiment de 5 000 m<sup>2</sup> et le transfert de son activité de Brocéliande à la ZAC.*

*Les bureaux de la trésorerie vont être transférés en septembre prochain dans un plateau au rez de chaussée d'un immeuble de 3 niveaux. Des engagements sont sur le point d'être signés avec le maître d'ouvrage de la ZAC pour l'occupation des étages supérieurs de cet immeuble.*

*Aussi nous pouvons envisager dans un avenir proche le lancement des études pour la Conterie 2 mais aussi prévoir une provision pour la construction d'un giratoire à réaliser avec les collectivités partenaires et l'Etat permettant un accès direct de la ZAC sur la RD 34 ».*

### **70 ans de la Fédération Espérance – M. le Maire**

M. le Maire : « *Cette fête a été un vrai succès. L'ambiance était chaleureuse et conviviale. Je remercie tous les acteurs pour la réussite de cette manifestation et pour leurs engagements au sein des associations de l'association de la Fédération Espérance ».*

### **Tirage au sort des jurés de cours d'assises à partir de la liste électorale – Mme Delanoë**

Sous la responsabilité de Mme Delanoë, les membres du Conseil Municipal procèdent au tirage de 21 électeurs / électrices à partir de la liste électorale.

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.***